

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Conventions générales comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivant :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règlements n°99-01, n°99-03, et 2009-10 du CRC.

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte tenu des ressources du syndicat, le SNM-CGT tient une comptabilité simplifiée de trésorerie.

Les créances et les dettes sont enregistrées à la fin de l'exercice.

Faits majeurs de l'exercice :

On peut noter pour cette année la dépense particulière suivante :

- assemblée générale des adhérentes et adhérents du SNM-CGT à Toulouse en octobre, pour un montant de 4758,08€.

Ressources :

Cotisations reçues	35884,42 €
- Reversements de cotisations	20538,38 €
+ Subventions reçues	0 €
+ Autres produits d'exploitation	0 €
+ Produits financiers perçus	376,75 €
Ressources totales	15722,79 €

Contributions volontaires en nature :

Mise à disposition gratuite de biens : En raison de la diversité des locaux/matériels mis à disposition, de leur caractère souvent partagé avec les autres organisations syndicales ou d'autres services de Météo-France, et de la non-valorisation de ceux-ci par Météo-France, il n'est pas possible de fournir une information quantitative.

Prestations : Météo-France met à disposition des sections et du bureau national du SNM-CGT du matériel informatique et des moyens de reprographie et de téléphonie. Ces prestations ne sont généralement pas valorisées.

Pour ces raisons, il n'est pas possible de fournir une information quantitative.

Personnel bénévole : Météo-France a alloué au SNM-CGT un total de 450 jours de décharges d'activité de service. En raison de l'utilisation partielle de cette allocation et de la disparité importante des salaires des agents utilisant ces dispenses, il n'est pas possible de fournir une information quantitative.